



DIPLÔME DE FORMATION CONTINUE

Giorgio Marie-Thérèse

obtient le diplôme de formation continue en

médecine du travail

après avoir satisfait à son devoir de formation continue en vertu de la Réglementation pour la formation continue (RFC) de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM). Par la remise de ce diplôme, la Société suisse de médecine du travail atteste que la formation continue a été accomplie selon les dispositions du programme prescrit.

Validité: 2019 - 2021

Berne, le 31.12.2018 GLN 7601003406030

Société suisse de médecine du travail

Dr Denise Grolimund Berset Responsable Formation Continue SSMT